



CSLG NEVERS-DECIZE

Le présent document a pour but de préciser les droits et devoirs des licenciés de la section badminton du Club Sportif et des loisirs de la gendarmerie de Nevers-Decize.

1) Comportement du sportif :

Le premier principe du sportif est de respecter son sport et ses adversaires. Tous les licenciés devront avoir un comportement irréprochable, un bon état d'esprit, respecter la bonne image de la section badminton. En cas de comportement inadéquat la ou les personnes concernée(s) seront avertis verbalement, si le mauvais état d'esprit ou le mauvais comportement persiste, les membres du bureau prendront des mesures d' exclusion temporaire ou définitive.

2) Responsabilité :

La pratique du Badminton se déroulant dans une enceinte militaire, prière de bien vouloir respecter les horaires et accepter l'occupation du gymnase pour les besoins du service si nécessaire. Soyez prudent lors de vos déplacements de l'entrée de la caserne jusqu'au gymnase. En cas de dégradation la ou les personne(s) concernée(s) sera le seul responsable, la section ne sera tenue en aucun responsable.

3) Matériel :

Des chaussures de sport de salle réservées à cet effet sont exigées (pour préserver le revêtement du gymnase), une tenue de sport adéquate est de mise.

- Matériels mis à disposition (raquettes, volants, filet et poteaux) vous êtes priés de prendre soin de ce matériel. Il est interdit d'abîmer le matériel volontairement ou de frapper violemment le filet avec la raquette (ce qui est une faute dans les règles du Badminton) ou autre installation.

-La mise en place et le rangement des terrains se fait par tous les participants. Nous comptons sur vous pour laisser le gymnase dans un état irréprochable (volants rangés et bouteilles vides mises à la poubelle etc...), rien ne vous appartenant ne doit rester dans le gymnase après votre départ.

- En cas de raquette abîmée ou autre matériel, merci bien vouloir les déposer au poste et de les signaler.

- Si trop de matériel sont abîmés au cours de la saison il ne sera pas remplacés.

4) Horaires :

- Lundi 17H30 à 20H00 (Possible 22H00 si gymnase non occupé)
- Vendredi 18H00 à 22H00
- Les samedi et dimanche si le gymnase est libre de 8H00 à 22H00

5) Occupation des terrains :

-Organisez vous afin que tout le monde puisse jouer, la courtoisie est une qualité sportive.

6) Divers :

Pour tout questionnement me contacter directement ou laisser votre message au poste de police.

Gendarme ATTOUMANE DAYA, Elzam
Responsable de la
section BADMINTON